

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 décembre 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le douzième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
		Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Steve Rouleau,
		Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-752

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-753

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2017;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2017 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation	
• Activités de fonctionnement	18 205 297 \$
• Activités d'investissement	1 315 000 \$
Tenant lieu de taxes	539 806 \$
De sources locales	2 735 969 \$
De transferts – capital dette Gouvernement du Québec	1 115 321 \$
De transferts – intérêts dette Gouvernement du Québec	286 492 \$
De transferts - autres	<u>81 583 \$</u>

TOTAL DES REVENUS 24 279 468 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations 1 300 000 \$

TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS 1 300 000 \$

TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS 22 979 468 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	3 547 039 \$
Sécurité publique	3 249 515 \$
Transport routier	2 869 417 \$
Hygiène du milieu	4 031 334 \$
Santé et bien-être	228 081 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 252 482 \$
Loisirs et culture	4 084 553 \$
Frais de financement	<u>795 915 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 20 058 336 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital – Sainte-Marie	1 737 100 \$
Remboursement en capital – Gouvernement du Québec	1 596 800 \$
Transfert – capital dette – Gouvernement du Québec (SOFIL)	<u>(701 420)\$</u>

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES **2 632 480 \$**

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** **288 652 \$**

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(290 000)\$
Quote-part – franchise collective	(44 652)\$
Droits sur les carrières et sablières	(25 000)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000)\$
Réserve élection	120 000 \$
Montants à pourvoir dans le futur	(2 000)\$
Surplus accumulé affecté	<u>0 \$</u>

TOTAL DES AFFECTATIONS **(288 652)\$**

SURPLUS (déficit) **0 \$**

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2017 et les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour leur approbation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2017.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2017)

Adopté à l'unanimité.

2016-12-754

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2017-2018-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 36 197 698, \$, soit 24 598 873, \$ pour l'année 2017, 8 014 975, \$ pour l'année 2018 et 3 583 850, \$ pour l'année 2019.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 03.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.